

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

*Direction des ressources humaines*

### **Décision du 27 octobre 2014 modifiant la décision du 7 juin 2012 modifiée portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en administration centrale**

NOR : DEVK1425045S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 février 2012 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 7 juin 2012 modifiée portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en administration centrale,

Décident :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 7 juin 2012 modifiée susvisée est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne les représentants de FO et de la CGT.

#### Titulaires

##### *Au titre de l'organisation FO*

M. Yves DARLOT.

Mme Laurence PICHELIN.

M. Jean-Claude PROTEAU.

##### *Au titre de l'organisation CGT*

Mme Marie-Christiane BALAND.

Mme Marie-Christine VAN MARLE.

## Suppléants

### *Au titre de l'organisation FO*

Mme Jacqueline BALZA.  
Mme Françoise LEFEVRE.  
M. Christophe RAFENBERG.

### *Au titre de l'organisation CGT*

Mme Nadia BAABA.  
Mme Dominique CITRON.

## Article final

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 27 octobre 2014.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
F. CAZOTTES